

### Marie Diane Valérie Legris

Prenez avis que Jean Casavant, dont l'adresse du domicile est le 1305, rue De Maisonneuve, Sainte-Catherine, Québec J5C 1T3, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Marie Diane Valérie Legris, née le 8 septembre 1978 à Verdun et fille de Louise Legris.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Marie Diane Valérie Legris dans l'acte de naissance de cette dernière.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Sainte-Catherine, le 22 mai 2015

JEAN CASAVANT

42484-25-2

---

## Ministères, Avis concernant les...

---

### Affaires municipales et Occupation du territoire

---

#### Municipalité de canton de Maddington

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, donne avis qu'il a approuvé en date du 8 juin 2015, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de canton de Maddington, située dans la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, pour lui donner le nom de «Municipalité de Maddington Falls».

*Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,*  
PIERRE MOREAU

4889

### Municipalité de la paroisse de Val-Racine

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, donne avis qu'il a approuvé en date du 8 juin 2015, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de la paroisse de Val-Racine, située dans la Municipalité régionale de comté du Granit, pour lui donner le nom de «Municipalité de Val-Racine».

*Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,*  
PIERRE MOREAU

4888

### Municipalité de Lantier Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire donne avis, conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), qu'il a approuvé, en date du 8 juin 2015, le règlement numéro 139-2013 de la Municipalité de Lantier ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles le 10 décembre 2014; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire donne également avis, conformément à l'article 30 de cette loi, qu'à la suite de cette annexion, la population de la municipalité de Lantier sera établie à 838 habitants et celle de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, à 1276 habitants.

Cette annexion entrera en vigueur à la date de publication de cet avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le ministre des Affaires municipales  
et de l'Occupation du territoire,*  
PIERRE MOREAU

---